

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **124 (1998)**

Heft 14

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Modèle de prestations 95

### Succès du MP 95 sur le marché

Destinés à rassembler et à confronter les expériences faites par les architectes, les ingénieurs et les maîtres de l'ouvrage qui ont appliqué le modèle de prestations (MP 95), actuellement en consultation prolongée, les trois ateliers de travail qui se sont tenus à Berne, Zurich et Lausanne ont montré dans quelle mesure et avec quel succès ce nouveau modèle était aujourd'hui utilisé dans les études de projets de construction en tous genres.

Rappelons que le MP 95 a pour objectifs

- d'abandonner le calcul des honoraires basé sur le montant des travaux
- d'établir les honoraires en fonction des lots de prestations à fournir
- de réunir les prestations d'étude au sein d'équipes de mandataires - le maître de l'ouvrage conservant un seul interlocuteur - et de définir des phases d'études complémentaires, en matière de conception stratégique, d'affectation et de recyclage des ouvrages.

### Harmonisation du modèle de prestations et des règlements sur les honoraires

Les réactions des concepteurs et des maîtres de l'ouvrage face au nouveau modèle s'avérant largement positives (aucune contestation des objectifs et des principes de base formulés), le comité directeur du MP 95 estime qu'il n'y a pas d'urgence à entreprendre une révision du modèle, mais qu'il importe avant tout de l'harmoniser, en termes de contenu et de calendrier, avec la révision en cours des règlements sur les honoraires, notamment en ce qui concerne les descriptifs de prestations, et en prenant en compte les précieuses suggestions du groupe de travail composé de membres de la FAS et de la SIA. Les versions remaniées du modèle de prestations et des règlements sur les honoraires seront présentées à l'assemblée des délégués en 1999.

Les modules de prestations donnés à titre d'exemples dans le MP 95 n'étant pas destinés à être appliqués à la lettre, il convient d'élaborer des descriptifs de prestations parfaitement adaptés au projet réel, ainsi que des barèmes empiriques pour l'évaluation des honoraires.

Pour l'heure, c'est certainement ce dernier point qui constitue la principale difficulté, tant pour les maîtres d'ouvrages que pour les concepteurs, dans l'application du MP 95. Une difficulté qui ne pourra être aplanie que grâce à la multiplication des valeurs empiriques disponibles. C'est pourquoi, le CC et le comité directeur du MP 95 appellent concepteurs et maîtres de l'ouvrage à recourir encore plus largement au nouveau modèle. Pour les y encourager, des cours d'aide au calcul des honoraires seront proposés dès cet automne, en complément à l'offre de formation existant déjà pour le MP 95 dans le cadre de FORM.

Les dossiers relatifs au MP 95, qui incluent également les contrats pour les pools de mandataires et les concepteurs individuels, ainsi que les outils de calcul assisté par ordinateur sont disponibles sous le numéro de commande V112 à l'adresse suivante: *SIA vaudoise, secrétariat, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne; tél. 021/646 34 21, fax 021/647 19 24.*

## Hôtel du Parc national Nahuel Huapi (Argentine)

### Ouverture d'un concours d'idées

Dans le cadre de la Biennale internationale d'architecture de Buenos Aires, qui se déroulera au mois de novembre 1998, l'investisseur argentin *Lagos Espejo Resort S.A.* lance un concours international d'architecture, ouvert et anonyme, pour la conception d'un hôtel cinq étoiles, à proximité de la villa La Angostura, dans le Parc National Nahuel Huapi, situé dans la province de Neuquen en Argentine. Conforme à la recommandation UNESCO/UIA sur les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme, le concours a reçu l'approbation de l'UIA.

### Objectifs et programme

Le promoteur souhaite développer un pôle touristique prestigieux, dans cette région du sud de l'Argentine

et dans un site exceptionnel, en bordure du lac Espejo, qui jouit d'un patrimoine naturel précieux. Cet espace protégé par l'Administration nationale des Parcs, appelle une conception exemplaire en harmonie avec les paysages et la végétation dans lesquels il devra s'intégrer. Le programme de l'hôtel, d'une surface totale de 7000 m<sup>2</sup> et d'une capacité de cent chambres, comportera différents équipements hôteliers, une piscine et des espaces de loisirs et d'activités balnéaires.

Le concours est ouvert aux architectes du monde, seuls ou en équipes, jouissant du droit d'exercice dans leur pays.

Les concurrents devront produire les documents suivants: plan de masse (échelle 1/250), plans coupes et élévations de l'hôtel à l'échelle 1/200, ainsi que des



perspectives, des axonométries et des détails à l'échelle 1/50, nécessaires à la compréhension du projet. Les concepteurs sont libres de définir eux-mêmes le nombre de ces pièces graphiques, dont l'ensemble sera présenté sur six panneaux au format 1 x 0,70 m. Les langues de travail du concours sont l'espagnol et l'anglais.

#### **Jury**

M<sup>me</sup> et MM. Sara Topelson de Grinberg (Mexique), présidente de l'UIA, présidente; Felipe Lariviere (Argentine), président de l'Administration des Parcs Nationaux; Jorge d'Angeli (Argentine), représentant le promoteur du concours; Luis Mirabelli (Argentine); Luiz Paulo Conde, maire de Rio de Janeiro, architecte (Brésil); Tomas Dagnino, architecte (Argentine); Terry Farrel, architecte (Royaume-Uni); Massimiliano Fuskas, architecte (Italie); Jorge Glusberg (Argentine); Luis Grossman (Argentine); Itsuko Hasegawa, architecte (Japon); Hans Hollein, architecte (Autriche); Augusto Pantarotto, architecte (Argentine); César Pelli, architecte (Etats-Unis); Stanley Tigerman, architecte (Etats-Unis). Suppléants: MM. Angel Kalenberg, architecte (Uruguay) et Wilhem Kücker (Allemagne)

#### **Prix**

1<sup>er</sup> prix: 50 000 US\$; 2<sup>e</sup> prix: 15 000 US\$; 3<sup>e</sup> prix 10 000 US\$.

Le jury pourra également décerner des mentions honorifiques.

#### **Calendrier**

Date limite de réception des candidatures: 31 juillet 1998

Date limite de réception des questions posées aux organisateurs: 23 août 1998

Date de réponse collective aux candidats: 31 août 1998

Date d'envoi ou de dépôt des projets aux organisateurs: 12 octobre 1998

Date limite de réception des projets envoyés: 19 octobre 1998

Réunion du jury: 18 novembre 1998

#### **Inscription et documents**

Les droits d'inscription s'élèvent à 150 US\$, payables par chèque bancaire à l'ordre de la Fondation CAYC, sur le compte N° 200015/6 023/0 de la Banque « Banco de Galicia », Branch 23, Juan B. Justo 6599, 1407 Buenos Aires (Argentine). Le règlement devra être accompagné d'une fiche d'identification mentionnant le nom du chef d'équipe, son adresse, ses numéros de téléphone et de télécopie.

L'ensemble de ces documents devra parvenir avant le 31 juillet 1998 à CAYC, Viamonte 448, 1<sup>st</sup> Floor, Capital Federal, 1053 Buenos Aires (Argentine), fax (54.1) 639 39 00.

## **Architecture et éradication de la pauvreté**

La période 1997-2006 a été déclarée par les Nations-Unies « Décennie mondiale pour l'éradication de la pauvreté ». Pour s'associer à cette initiative, l'Union Internationale des Architectes organisera, au cours des prochaines années des activités destinées à mettre en évidence le rôle des architectes et de l'architecture dans la poursuite de cet objectif. Dans cette perspective, l'UIA a déjà lancé un concours international d'idées, ouvert aux architectes et aux étudiants en architecture du monde entier, dont l'objectif était la proposition d'aménagements susceptibles de contribuer à l'éradication de la pauvreté. Ce concours était organisé avec le soutien de l'UNESCO. Le concours, ouvert et anonyme, était organisé selon deux sections: l'une ouverte aux architectes ayant une qualification professionnelle reconnue par leur section membre de l'UIA, l'autre aux étudiants en architecture inscrits dans une école reconnue par les sections membres de l'UIA dans leur pays. Les projets étaient regroupés en fonction de la localisation de leurs auteurs dans l'une des cinq régions de l'UIA et jugés selon cette répartition géographique. Le concours a reçu l'approbation de l'UIA.

L'Union des Architectes de Roumanie (UAR) était chargée de l'organisation de la réunion du jury, qui s'est déroulée à Bucarest du 25 au 27 avril 1998, et de l'exposition des projets à Bucarest. Elle éditera un ouvrage consacré aux résultats du concours.

La remise officielle des prix a eu lieu lors de la célébration du cinquantenaire de l'UIA, à Lausanne, le 5 juin 1998.

#### **Objectifs et programme**

Les concurrents devaient proposer des solutions visant à améliorer les conditions de vie des plus démunis, dans toutes les régions du monde développé ou en développement et dans l'ensemble du registre des établissements humains. La taille, la nature et le lieu de l'intervention étaient laissés au choix des participants. Par leur pertinence, les propositions devaient permettre d'établir la nature sociale de la mission des architectes.

#### **Jury**

M<sup>me</sup> et MM. Sara Topelson de Grinberg (Mexique), présidente de l'UIA, présidente; Jaime Duro Pifarré, président sortant de l'UIA; Vassilis Sgoutas, secrétaire